
DEUXIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2023

PROCÈS-VERBAL

LE 15 JUIN 2023

Participants

Jacinthe Brissette, représentante-citoyen, Lanoraie
Marc Corriveau, représentant-citoyen, Saint-Thomas, président du comité
Isabelle Fontaine, conseillère municipale, Berthierville
Maurice Marchand, conseiller municipal, Saint-Thomas
Marie-Ève Mondor, conseillère municipale, Lanoraie
Johanne Perreault, représentante-citoyen, Berthierville
Robert Pufahl, maire, Sainte-Geneviève de Berthier, représentant de la MRC de D'Autray
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière
Angela Bedoya, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

Luc Turcotte, directeur général, Dépôt Rive-Nord
Michael Émery-Dufresne, responsable, EBI Énergie
Colette Schwartz, consultante, secrétaire

Absent

René Darveau, conseiller municipal, Sainte-Geneviève-de-Berthier
Pierre Guilbault, maire, Notre-Dame-de-Lourdes, représentant de la MRC de Joliett

Procès-verbal

1. Ouverture de la réunion et mot du président

Monsieur Corriveau souhaite la bienvenue à la nouvelle membre, Angela Bedoya qui remplace Denise Trudel à titre de représentante du CREL.

Au bénéfice de la nouvelle membre M. Corriveau fait un court rappel de l'historique du comité de vigilance dont le rôle du comité est de surveiller les activités de DRN et de proposer à l'entreprise des améliorations qui pourraient réduire les nuisances pour les riverains. Les échanges se font dans un climat d'ouverture.

- Depuis 15 ans, le comité prépare un bulletin d'information qui résume les principales activités de l'année. Ce bulletin dont les coûts sont assumés par DRN est envoyé à chaque résident des quatre municipalités adjacentes au site de DRM.
- Une des améliorations significatives proposée par le comité qui a été réalisée est la mise en valeur du milieu humide.
- Il faut également souligner qu'au cours des années, DRN a priorisé le contrôle des émissions d'odeurs. Le bilan s'est beaucoup amélioré.
- DRN a aussi mis sur pied un projet pilote de biométhanisation des matières organiques. Le compost généré est redistribué aux municipalités adjacentes.
- Une visite de site est également offerte à tous les nouveaux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion et mot du président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Commentaires et adoption du compte rendu de la réunion d'avril 2023
4. Suivi au tableau des recommandations et des actions
5. Dossiers du jour :
 - Présentation du système de captage des biogaz (suivi de l'action 106) ;
 - Rapport du suivi des odeurs.
6. Rapport de DRN concernant ses activités
7. Questions et varia
 - Date de la prochaine rencontre
 - Planification de la visiter le centre de tri de Joliette et l'écocentre
8. Fin de la rencontre

L'adoption de l'ordre du jour incluant l'ajout au Varia est proposée par Henri Thouin et appuyée par Maurice Marchand.

3. Adoption du compte rendu de la rencontre de juin 2022

Le compte rendu a été adopté sans modification par Marie-Ève Mondor et appuyé par Robert Pufahl.

4. Suivi au tableau des recommandations et des actions

- Aucune recommandation n'est en attente de réalisation ou ajoutée.
- Aucune plainte d'odeur n'a été reçue au [ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#), de la Faune et des Parcs (MELCCFP) depuis la dernière rencontre au mois d'Avril. Aucun signalement n'a également été reçu par WSP ou DRN.

5. Dossiers du jour

5.1 Système de captage des biogaz : Le biogaz en 7 questions

Cette présentation permettra de comprendre la nature du biogaz ;

- sa composition et ses propriétés ;
- le processus de captage du biogaz ;
- ce que l'on peut faire avec le biogaz ;
- ce que EBI fait avec le biogaz ;
- le suivi environnemental.

La nature du biogaz

Le biogaz est le gaz généré par l'action des microorganismes qui décomposent la matière organique contenue dans les matières résiduelles enfouies dans un lieu d'enfouissement. Il s'agit d'un phénomène naturel, fréquemment rencontré dans la nature. La génération de biogaz débute quelques mois après l'enfouissement des matières résiduelles et se poursuit pour une période d'une trentaine d'années. La quantité émise est en décroissance continue au cours des années.

Composition et propriété

Le biogaz est malodorant (H₂S). Il peut être inflammable et asphyxiant. Quand il n'est pas capté, il constitue un GES. Mais positivement, quand il est valorisé, il est comparable au gaz naturel et devient même une source d'énergie renouvelable pouvant se substituer aux énergies fossiles et contribuer à la réduction des GES.

Processus de captage

Le biogaz est extrait du lieu d'enfouissement grâce à des puits de captage forés directement dans les matières résiduelles, soit 300 puits répartis sur toute la superficie du site. Les puits sont raccordés à des conduites souterraines chapeautés par un robinet de contrôle. Selon le principe d'un puissant aspirateur central, une pression négative est appliquée à chacun des puits afin d'aspirer le biogaz directement dans la masse de déchets vers les installations de valorisation. De façon continue, EBI Énergie extrait plus de 8 000 m³/heure de biogaz du lieu d'enfouissement technique.

Ce que l'on peut faire avec le biogaz

Le biogaz peut être traité de quatre façons :

- Brulage dans une torchère ;
- Brulage dans une chaudière ;
- Production d'électricité ;
- Production de gaz naturel.

Cette dernière option est la plus efficace et environnementale car elle permet de produire du gaz naturel renouvelable pouvant se substituer au gaz naturel conventionnel. Elle contribue ainsi à la lutte aux changements climatiques grâce à la réduction des GES. Toutefois, la transformation du biogaz en gaz naturel nécessite un traitement complexe et contrôlé qu'EBI a implanté et amélioré au cours des ans. Aujourd'hui, le processus est complètement automatisé et peut être contrôlé à distance par sept techniciens formés responsables de la surveillance du système.

En cas de panne d'électricité, le biogaz est acheminé vers une torchère et brûlé pour réduire les émissions de GES.

Que fait EBI avec ce gaz naturel

EBI Énergie a été la première entreprise au Québec et au Canada à produire du gaz naturel renouvelable à partir du biogaz collecté d'un lieu d'enfouissement. Sa station de valorisation des biogaz est en opération 24 heures par jour et 7 jours par semaine depuis octobre 2003. Depuis 2017, EBI Énergie est reconnu comme un producteur de gaz naturel renouvelable par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (USEPA) dans le cadre du programme RFS (Renewable Fuel Standard). Ainsi, le gaz naturel renouvelable produit par EBI Énergie est injecté dans le gazoduc exploité par TQM situé à Saint-Geneviève-de-Berthier, pour être vendu sur le marché américain des énergies renouvelables.

Suivi environnemental

De façon quotidienne, un technicien qualifié d'EBI Énergie mesure les concentrations de méthane, d'oxygène et la pression d'aspiration à chacun des puits. Selon ses mesures, il procédera à l'ajustement de l'intensité du soutirage afin de s'assurer que chacun des puits collectera le maximum de biogaz.

De plus, trois fois par année (printemps, été, automne) une firme externe spécialisée est mandatée pour mesurer les émissions de méthane à la surface des cellules d'enfouissement. Cette technique permet de valider l'efficacité du système de collecte des biogaz.

5.2 Suivi des odeurs

Au cours de l'année 2022, il y a eu 25 signalements d'odeurs par huit personnes. Pour réduire les émissions d'odeurs, DRN a posé deux gestes importants :

- Les matières organiques provenant de Montréal ont été réduites de 30%;
- Une torchère mobile a été installée dans la zone active d'enfouissement, à savoir la zone qui n'est pas encore recouverte d'une bâche étanche.

6. Rapport de DRN concernant ses activités depuis la dernière rencontre

Centre de compostage

L'entreprise a procédé à la réfection de la plateforme de compostage. L'asphalte a été enlevé et remplacé par du BCR (béton compacté et roulé) une surface plus étanche et durable.

DRN reçoit environ 100 000 tonnes de matières organiques par année ce qui permet de produire 20 000 tonnes de compost. Le compost est distribué aux municipalités aux prorata de leur population.

7. Questions et varia

6.1 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 19 septembre.

6.2 Visite

Une visite du centre de tri de Joliette et de l'écocentre sera organisée au cours de l'après-midi. La rencontre se tiendra après la visite. Les membres seront informés des détails ultérieurement.

8. Fin de la rencontre

Levée de l'assemblée proposée par Robert Pufahl et secondée par Marie-Ève Mondor.

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire